

**AUPRÈS DE LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE
DES CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX
CAMBODGIENS**

Dépôt

Dossier n° : 002/19-09-2007-ECCC/TC

Partie déposante : M. KHIEU Samphân

Déposé auprès de : La Chambre de première instance

Langue originale : Français

Date du document : 10 juillet 2013



Classement

Classement suggéré par la partie déposante : Public

Classement arrêté par la Chambre de première instance : សាធារណៈ/Public

Statut du classement :

Réexamen du classement provisoire :

Nom du fonctionnaire du service des dossiers et archives :

Signature:

TABLE DES SOURCES –

**Demande d'informations présentée par la Défense de M. KHIEU Samphân
concernant les conditions de la convocation à l'audience du témoin NOU Mao**

Déposée par :

Avocats de M. KHIEU Samphân

KONG Sam Onn

Anta GUISSÉ

Arthur VERCKEN

Jacques VERGÈS

Assistés de

SENG Socheata

Marie CAPOTORTO

Mathilde CHIFFERT

Soumeya MEDJEBEUR

Vera MANUELLO

OUCH Sreyphat

SOKUN Monika

Blandine ZELLER

Auprès de :

La Chambre de première instance

NIL Nonn

Silvia CARTWRIGHT

YOU Ottara

Jean-Marc LAVERGNE

YA Sokhan

Les co-procureurs

CHEA Leang

Andrew CAYLEY

Tous les avocats des parties civiles

Toutes les équipes de Défense

TABLE DES SOURCES

I. DROIT CAMBODGIEN

- Règlement intérieur des Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens (Rév. 8).

II. DOCUMENTS JUDICIAIRES

- Réponse aux questions soulevées par les parties avant le premier procès dans le cadre du dossier n°002 et organisation d'une réunion informelle avec la juriste hors-classe le 18 novembre 2011, 17 novembre 2011, E141.
- *Provision of prior statements to witnesses in advance of testimony at trial*, 24 novembre 2011, E141/1.
- Témoignage proposé de Ben KIERNAN devant la Chambre de première instance, Mémoire du 13 juin 2012, E166/1/4.
- Demande présentée par les co-Procureurs sur le fondement de la règle 93 du Règlement intérieur tendant à ce que la Chambre ordonne un supplément d'information en vue de localiser le témoin potentiel NOU Mouk, 19 février 2013, E266.
- *IENG Sary's response to co-Prosecutors' rule 93 request to open an investigation into the whereabouts of potential witness NOU Mouk*, 4 mars 2013, E266/1.
- Réponse de la défense de M. KHIEU Samphân à la Demande présentée par les co-Procureurs sur le fondement de la Règle 93 du Règlement intérieur tendant à ce que la Chambre ordonne un supplément d'information en vue de localiser le témoin potentiel NOU Mouk, 4 mars 2013, E266/2.
- Mémoire du 29 mai 2013, E266/3.
- *Decision on NUON CHEA's Request that the Chamber not provide prior statements to Tuol Po Chrey witnesses before testifying*, 27 juin 2013, E292/2/1.

- Notes manuscrites de Ben KIERNAN, D313/1.2.405.
- Réponse de Ben KIERNAN aux CJI en date du 05.03.2010, D269/4
- *Email of Michael VICKERY*, 19 mars 2010, D269/8/1.1.
- Transcription de l'audience du 19 juin 2013, E1/209.1.
- Transcription de l'audience du 20 juin 2013, E1/210.1.